

COMITE de VILLAGE de CASSY

COMPTE-RENDU/SYNTHESE - REUNION du 17 Novembre 2017

Mairie de Lanton

Présents :

- Au titre de la Mairie : Mme Larrue (Maire) - Mr de Oliveira (C.M.) - Mr Cambronero (D.G.S.)
- Au titre du Comité de Village : Mme Cohadon-Brieff (Présidente) - Mme Saugnac (Membre)
- Au titre de l'Association « Les Riverains du Golf de Mouchon » Mr Rathieuville (Président) - Mr Gay (C.A.)

Préambule :

Cette réunion avait pour objet de répondre à certaines de nos interrogations que nous avons formulées dans un mail du 18 octobre.

Celle-ci a été élargie par la présence de l'Association ci-dessus, Mme Le Maire souhaitant que ceux-ci formulent dorénavant leurs demandes via le Comité de Village.

POINTS TRAITES

1 - P.L.U. et URBANISME

1 - 1 - Après la finalisation de l'enquête publique et les conclusions du rapporteur et les observations des différents intervenants habilités, ainsi que la population, un projet définitif devrait être finalisé d'ici janvier 2018 et sera soumis en Conseil Municipal .

Les remarques des P.P.A. sont prises en compte et il a été essayé d'y répondre positivement à 95 %.

Le retard que l'on constate est lié au grand nombre de points à analyser ainsi qu'au retard du Cabinet d'études.

Les choix de la municipalité : « prise en compte de l'environnement, urbanisme modéré et équilibré (de 20 à 40 habitations à l'Ha en R+2 maxi), préservation du littoral, effort significatif sur les espaces boisés (+ 30 ha par rapport à l'ancien PLU »

1 - 2 - Cartographie des zones « prévention incendie » et « zones submersibles »

Les cartes graphiques PPRIF et PPRSM sont en cours de mise à jour par le Cabinet d'étude et seront disponibles dans le dossier définitif.

1 - 3 - Continuité territoriale et « mitage »

La loi littoral impose que l'extension de l'urbanisation doit se réaliser, soit en continuité avec agglomérations et villages existants, soit en hameaux intégrés à l'environnement.

1 - 4 - Zone de Mouchon et/ou de Pichot

- La surface initiale de la zone d'Activités de Loisirs initialement arrêtée au P.L.U. de 33 hectares a été réduite à 13 ha. Sur ces 13 ha, 3 sont réservés au transfert des installations sportives de Cassy (terrain de foot, tennis, boulodrome, etc... Le transfert est envisagé fin 2018 début 2019.

Le futur Club House mutualisé des sportifs devrait quant à lui occuper 5000 m2.

Pas de précision sur l'utilisation de la zone restante.

- Le lotissement communal sur le secteur de Pichot est en cours d'étude et devrait sortir en 2019

1 - 5 - Aménagement du Centre bourg

- Consécutivement au transfert des installations sportives, une première tranche pourrait être la livraison de la halle avant fin 2019. Le reste de l'aménagement est à l'étude : nouvel office de tourisme, centre médical, logements, villas, commerces...Réflexion sur la procédure.

- Suppression des feux de Cassy

Travaux en suivant l'aménagement des ronds-points de Lanton (Intermarché).

Pas de possibilité de rond-point mais création de 2 «tourne à gauche» afin de fluidifier la circulation.

Prévision avant l'été 2018.

2 - AUTRES QUESTIONS

2 - 1 - VOIERIES

Ce sont les points les plus souvent soulevés avec la vitesse excessive des véhicules.

La Municipalité a décidé un effort sans précédent (500 KF) par an pour rattraper le retard en matière de voirie et de sécurité mais la commune est vaste.

Un effort d'aménagement des trottoirs est en cours de réalisation dans le centre.

Nous réclamons une fois de plus un passage piétons au croisement de la rue de Bordeaux et de la rue des Fougères (arrêt du bus scolaire sans recul).

2 - 2 - Respect des règles du «VIVRE ENSEMBLE»

Nous insistons pour une piqûre de rappel avec la réédition du document informatif créé par Mr DUROU et ce dans tous les supports disponibles, y compris auprès des 4 Comités de quartier qui pourraient ainsi en disposer. Rappeler que les trottoirs n'ont pas vocation à être plantés. Une tolérance est possible à condition que cela n'entraîne aucune gêne pour les piétons ou la visibilité. Pas de plantes grimpantes sur les réverbères. Attention : en cas de problème la responsabilité incombe au propriétaire et non à la municipalité.

2 - 3 - NUMERIQUE

C'est le Département qui gère via l'organisme départemental « Gironde Numérique ». Un appel d'offres est en cours. En l'état actuel, pas de visibilité de calendrier. A suivre non seulement dans l'intérêt des particuliers mais également dans celui des entreprises et de l'emploi.

La COBAN participera à hauteur de 10 millions pour la fibre optique.

2 - 4 - Gens du voyage

Solutions préventives envisagées : un «fraisage fin» en 2018 plutôt qu'un labourage afin que l'accès aux terrains soit impraticable tout en les laissant propres.

2 - 5 - NETTOYAGE de L' ECLAIRAGE PUBLIC

Différent avec la SODEM sur le périmètre de l'entretien

3 - Autres Interventions du Comité

Non Exhaustif :

- réunion de concertation et avis sur la future implantation des Restos du Cœur à Lanton

- réunion de présentation d'un projet de création d'une activité privée de location de salle sur 5000m2 à côté de la Maison des Chasseurs à Mouchon

- intervention et mise en sécurité bois de la Renêt

- intervention pour mise en sécurité aux Landes de Mouchon. Dès que ce lotissement sera terminé, la route sera refaite palliant ainsi les difficultés actuelles.